



Montreuil , le 28/10/2021

COMMUNIQUÉ DES ÉLUS A MOUVEMENT DE PRÉ-POSITIONNEMENT DES INSPECTEURS STAGIAIRES DU 22/10/2021

Le mouvement de pré-positionnement des Inspecteurs Stagiaires (IS) a été communiqué sur Ulysse la semaine dernière.

Les inspecteurs stagiaires ont dû cette année encore rédiger leur demande de 1ère affectation « à l'aveugle ».

La Direction Générale s'est refusée, une fois de plus à communiquer la volumétrie avant la publication du mouvement de pré-positionnement. Les IS n'avaient donc ni connaissance de la volumétrie par direction, ni connaissance des postes par bloc fonctionnel qui leur étaient offerts par direction mais uniquement des directions qui leur étaient ouvertes.

Il est nécessaire, qu'à l'image de ce qui s'est fait il y a 3 ans, la DG communique ces informations aux stagiaires afin de leur donner une visibilité et limiter un stress inutile, puisque pour la seconde année, de toute façon elle finit par circuler sous le manteau !

L'organisation de ce mouvement de pré-positionnement est à l'image de la qualité du dialogue social dans notre administration. Nous regrettons de la même façon que la réunion ne puisse se tenir en format hybride, mi-présentiel, mi-distanciel.

Pour rappel, les CAP d'affectation ont été supprimées tant en National, qu'en Local, laissant la place à **une totale opacité**. D'une part, cela limite les possibilités des agents d'être défendus, d'autre part cela nous empêche d'analyser globalement le mouvement et de s'assurer que les règles communes à tous ont été respectées.

Malgré tout, nous constatons que :

- Le décalage des résultats des premières affectations des contrôleurs stagiaires, cette année, après la fin de campagne de saisie de vœux des IS a eu pour effet, d'entraîner des séparations géographiques ;
- Sur certaines directions proposées aux IS, directions listées dans l'annexe 9 du guide de 1ère affectation, aucun stagiaire n'a été affecté ;
- Si des directions sont « fermées aux IS » au prétexte que des titulaires sont en attente de rapprochement, encore faudrait-il que nous ayons eu communication du nombre de rapprochements de titulaires en attente par direction en juin dernier... mais là aussi c'est un secret bien gardé !
- Aucun document de travail ne nous a été communiqué. Certes le rang de classement est le critère retenu pour les affectations des IS mais qu'en est-il des rapprochements qui faussent les chiffres et interrogent d'autant les stagiaires à la sortie du mouvement ?
- Quid des affectations d'office, combien et sur quelles directions ?

➤ Rien ne permet de distinguer les postes SPF ou cadastre proposés aux stagiaires de Toulouse. Ils doivent se positionner sur des métiers liés à la sphère foncière mais sans aucune possibilité de choisir la mission, ce n'est pas comme ci ces deux missions étaient similaires !

➤ Au sujet des stagiaires de Toulouse, pas de carte spécifique pour les IS informaticiens et fonciers qui sont noyés dans la masse. De plus nous constatons qu'ils n'ont pas le même niveau d'information que les stagiaires généralistes, ce qui constitue une rupture d'égalité. A ce titre, nous dénonçons la publication de données personnelles telles que la situation maritale et familiale des stagiaires généralistes à la vue de l'intégralité des IS généralistes sur Odissée. Cependant, cette liste permet à minima de connaître leur rang de classement ce qui est loin d'être le cas pour les IS informaticiens et missions foncières.

Au niveau local, ça n'est pas plus transparent. Les stagiaires sont « pré-positionnés » sur des postes dont on ne sait pas s'ils seront encore vacants en mai prochain ! Une fois de plus l'instruction affectation locale n'a toujours pas été communiquée aux premiers intéressés ni à leurs représentants.

Cela promet opacité, arbitraire et une grande disparité selon les directions.

Et que dire des directions locales qui dès la sortie du mouvement de pré-positionnement ont contacté les IS et demandé qu'ils complètent des fiches de souhaits dans un délai très contraint alors même sur ces derniers sont en congés.

Certaines avaient accordé un délai jusqu'à aujourd'hui qu'en grand seigneur elles ont repoussé jusqu'au 3 novembre. Cela est inadmissible et récuse le droit à la déconnexion des inspecteurs stagiaires. Certains d'entre eux l'ont appris de leurs collègues via les réseaux sociaux. On croit rêver.

Nous avons demandé au bureau RH1-C d'intervenir auprès de toutes les directions afin que le délai soit prorogé d'au minimum une semaine.

Une fois de plus, la CGT dénonce la dissociation des mouvements des inspecteurs titulaires et stagiaires.

Cela crée un télescopage des affectations et une incompréhension chez les titulaires. Certains ne peuvent obtenir de postes pourtant offerts à des stagiaires.

**LA CGT REVENDIQUE UN MOUVEMENT
NATIONAL UNIQUE, À L'ANCIENNETÉ
ADMINISTRATIVE, SUR DES RÉSIDENCES ET
DES SPÉCIALITÉS DÉTERMINÉES.**